

Madame, Monsieur,



1°) Entretien de la commune

Depuis plusieurs années l'entretien de la commune est confié à l'ESAT d'Albert. Les travaux de ce prestataire de service donnent entière satisfaction au conseil municipal. La majeure partie de la population du village apprécie également la qualité du travail effectué par cette structure. Cependant ces derniers temps, certains habitants, certes minoritaires, se sont permis des remarques et réflexions (à la limite de l'incivilité) à l'égard du personnel de l'ESAT et ces agissements nous ont été rapportés par les responsables de l'ESAT. Ces agissements sont à déplorer et le conseil municipal les condamne fermement. Pour information, la commune reste à ce jour le seul commanditaire des travaux d'entretien de la commune, si vous avez de quelconques remarques à adresser, nous vous demandons de contacter un élu. De plus afin de faciliter les travaux d'entretien merci de bien vouloir déplacer vos voitures lors du passage du chantier afin de permettre aux agents d'effectuer leur travail correctement et ce sans le moindre risque pour les véhicules stationnés.

2) Précisions sur la lettre aux habitants N° 61

Dans la « lettre d'information aux habitants N° 61 » il était écrit : «...concernant l'enjeu éolien, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas définir de zone et de se limiter aux préconisations de la DDTM ». Contrairement au compte rendu du conseil municipal dans lequel il avait été précisé que Francois-Xavier Desmarquest n'avait pas souhaité prendre part au vote étant juge et partie, la lettre aux habitants omettait cette prise de position. Il aurait donc été plus juste d'utiliser la formule suivante : «...concernant l'enjeu éolien, le conseil municipal, à l'unanimité **des membres ayant pris part au vote**, a décidé de ne pas définir de zone et de se limiter aux préconisations de la DDTM ». L'oubli est maintenant réparé.

3°) Voyage communal

Pour rappel, le voyage des enfants est prévu pour le mercredi 3 juillet, un formulaire d'inscription vous a été distribué. N'oubliez pas de vous inscrire avant le 5 Juin.

4°) Relance du site Internet communal

En tout début de mandature et en réponse à la crise sanitaire qui nous touchait de plein fouet, un site Internet communal avait été lancé. L'hébergement était assuré par une plateforme qui malheureusement n'a pas survécu à la concurrence du WEB. Le site s'est donc arrêté. Dans le cadre des nouvelles offres de services de « Somme Numérique », la possibilité de créer et d'héberger un site Internet nous est maintenant donnée. Le conseil municipal a donc décidé de saisir cette opportunité et un nouveau site Internet communal verra prochainement le jour.

5°) Cinéma

Au programme de ce mardi 25 juin à 20h30 : « Un p'tit truc en plus » d'Artus.

LE FILM EVENEMENT DE L'ANNEE ! Déjà 4.5 M de spectateurs ! Venez nombreux !

Tarifs : 3,50 € pour les enfants, étudiants, demandeurs d'emploi et 5,50 € pour les adultes.

6°) Enquête "bac de collecte des ordures ménagères"

Comme il vous l'avait été annoncé dans une précédente lettre, le recensement des besoins de chaque foyer en matière de bacs de collecte devait s'effectuer le 17 Juin prochain. Au regard du déroulé de l'opération, il est peu probable que tous les foyers soient interrogés sur la journée. Le recensement s'effectuera donc **sur plusieurs jours** à compter du 17 juin. Inutile de bloquer votre journée.

7°) Village fleuri

La commune va de nouveau concourir au label « Village Fleuri ». La visite du jury est prévue pour le 19 juin. Il est encore temps de vous investir pour aider la commune à l'obtention de ce label en fleurissant vos façades.

8°) Élections Européennes

Le 9 juin prochain se dérouleront les élections Européennes. Le scrutin se tiendra dans la **salle de la Mairie** de 8h à 18h.

Veillez croire Madame, Monsieur en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Maire
Ludovic KUSNIERAK